



Secteurs d'activité que nous ciblons :

- Responsabilité civile professionnelle diverses (y compris, mais sans s'y limiter) :
 - Administration pour des tiers
 - Agences de recouvrement
 - Agences de recrutement de cadres
 - Agences de relations publiques
 - Bureaux de placement
 - Conseillers en ressources humaines
 - Consultants en gestion
 - Consultants en marketing
 - Courtiers en douane
 - Encanteurs
 - Évaluateurs en biens personnels
 - Experts en sinistres
 - Franchiseurs
 - Gestionnaires d'immeubles commerciaux
 - Spécialistes du télémarketing / Centres d'appels
 - Syndics
 - Techniciens en scène de crime
 - Transitaires
- Responsabilité civile multimédia :
 - Agences de publicité
 - Coordonnateurs d'événements
 - Distributeurs de films et de documents d'archives
 - Éditeurs (journaux, magazines, livres)
 - Entreprises hors médias avec budgets importants de publicité
 - Organisations de collecte de l'information
 - Producteurs de films et de documentaires
 - Radiodiffuseurs
 - Télédiffuseurs et directeurs de production

Garanties que nous offrons :

- Responsabilité civile professionnelle pour avocats salariés : Couverture de première ligne pour les avocats salariés engagés à titre d'avocats-conseils par une société inscrite à la bourse, une société à responsabilité limitée ou un organisme sans but lucratif.
- Responsabilité civile professionnelle excédentaire pour les avocats : Excédentaire de 10 millions \$ (sauf au Québec, excédentaire de 15 millions \$ - et en Ontario, excédentaire de 20 millions \$).
- Safety'Net (Responsabilité civile en ligne) : Responsabilité civile relative au contenu d'un site Web.

Secteurs d'activité qui ne sont pas souscrits par la Responsabilité civile professionnelle :

- Professionnels de la santé
- Professionnels de la conception
- Architectes
- Ingénieurs ou techniciens-spécialistes des sciences de l'ingénierie
- Experts-comptables
- Consultants en technologies de l'information



Chubb Canada

Responsabilité civile professionnelle crée la certitude



Normes de souscription :

- Média et Responsabilité civile professionnelle diverses :
Prime minimale : 10 000 \$
Franchise minimale : 10 000 \$
- Responsabilité civile professionnelle pour avocats salariés :
Prime minimale : 3 500 \$
Franchise minimale : 5 000 \$
- Safety'Net (Responsabilité civile en ligne) :
Prime minimale : 5 000 \$
Franchise minimale : 5 000 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Responsabilité civile professionnelle, veuillez communiquer avec l'une de nos succursales.

Succursales

Toronto

Tél. : (416) 863-0550

Télééc. : (416) 863-5010

Montréal

Tél. : (514) 938-4000

Télééc. : (514) 938-2288

Calgary

Tél. : (403) 261-3881

Télééc. : (403) 269-2907

Vancouver

Tél. : (604) 685-2113

Télééc. : (604) 685-3811



ASSURANCE
CHUBB

www.chubbinsurance.com

Chubb du Canada Compagnie d'Assurance

Dans un but promotionnel, Chubb désigne les assureurs membres du Groupe Chubb, compagnies d'assurance : Federal Insurance Company, Vigilant Insurance Company, Great Northern Insurance Company, Pacific Indemnity Company, Northwestern Pacific Indemnity Company, Texas Pacific Indemnity Company, Executive Risk Indemnity Inc., Executive Risk Specialty Insurance Company, Quadrant Indemnity Company, Chubb Custom Insurance Company, Chubb Indemnity Insurance Company, Chubb Insurance Company of New Jersey, Chubb National Insurance Company, Chubb Atlantic Indemnity, Ltd., Chubb Insurance Company of Australia, Limited, Chubb du Canada Compagnie d'Assurance, Chubb Insurance Company of Europe S.A., Chubb Argentina de Seguros, S.A., Chubb do Brasil Companhia de Seguros, Chubb de Colombia Compania de Seguros S.A., Chubb de Chile Compania de Seguros Generales S.A., Chubb de Mexico, Compania Afianzadora, S.A. de S.V., Chubb de Mexico, Compania de Seguros, S.A. de S.V., Chubb de Venezuela Compania de Seguros C.A., PT Asuransi Chubb Indonesia. Les assureurs ne font pas tous affaire dans tous les territoires.

Le présent document est offert à titre d'information seulement. Le fait qu'un sinistre particulier soit couvert ou non et l'étendue de la couverture dépendent des faits et circonstances dudit sinistre. Les garanties précises sont procurées sous réserve des conditions et exclusions du contrat établi. La protection actuelle est assujettie au libellé des polices telles qu'elles sont émises.

